

tenue sous la présidence de Monsieur BABSKI, assisté(e)  
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères  
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique  
Madame RANWEZ, Greffière

**10 heures 10**

---

01) DOSSIER N° 2200503 RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

---

**Titre de l'affaire** Taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'année 2021 - Lieu d'imposition : Hallennes-lez-Haubourdin

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI TOM	SOCIETE D'AVOCATS EURACONSEIL
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

---

02) DOSSIER N° 2205270 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

---

**Titre de l'affaire** demande d'annulation de la décision en date du 18 mars 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier régional de Lille a refusé la reconnaissance de l'imputabilité de l'arrêt du 6 novembre 2020 au 8 avril 2022 inclus ainsi que la prise en charge des soins afférents

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	SCP SHBK AVOCATS SEGARD BRIOUT

**10 heures 10**

---

03) DOSSIER N° 2412494 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

---

**Titre de l'affaire** Demande d'ordonner une expertise avant dire droit et de condamner le Centre Hospitalier Universitaire de Lille à verser diverses sommes à titre de dommages et intérêts.

**Nom des parties**

**Demandeur** Madame X  
Monsieur X  
Madame X

**Défendeur** CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

**Représentants des parties**

SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)  
SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)  
SELARL RESSOURCES PUBLIQUES AVOCATS (Cour)  
SCP SHBK AVOCATS SEGARD BRIOUT

---

04) DOSSIER N° 2206976 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

---

**Titre de l'affaire** Demande d'annulation de la décision du 26 avril 2022 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France de sanction administrative pour non-respect des dispositions relatives à la facturation entre professionnels au titre des exercices comptables 2020 et 2021, ensemble la décision explicite de rejet du recours hiérarchique du 18 juillet 2022

**Nom des parties**

**Demandeur** SAS DAV DUFLOT ANTOINE VACHE

**Défendeur** DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

**Représentants des parties**

SCP HEPTA (Cour)

**10 heures 10**

---

05) DOSSIER N° 2209170 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

---

**Titre de l'affaire** Décision implicite née le 2 octobre 2022 du silence gardé par le directeur du CHU de Lille sur la demande présentée par la LIPSEIM, l'ISNAR-IMG, l'ISNI et la FNSIP-BM tendant à la mise en place d'un dispositif fiable, objectif et accessible permettant de décompter, outre le nombre de demi-journées, le nombre journalier d'heures de travail effectuées par chaque interne

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ISNI / INTERSYNDICALE NATIONALE DES INTERNES ISNAR-IMG / INTERSYNDICALE NATIONALE AUTONOME DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE FNSIP-BM / FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'INTERNES EN PHARMACIE ET BIOLOGIE MÉDICALE	SECHI (Cour) SECHI (Cour) SECHI (Cour)
<b>Défendeur</b>	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	DIRECTEUR

---

06) DOSSIER N° 2209986 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

---

**Titre de l'affaire** Demande d'annulation de la mise en demeure de payer en date du 18 mai 2022 relative à la taxe foncière au titre des années 2015 à 2017

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI FIEZ I	M. José LANNOO
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD-PAS DE CALAIS ET DU DEPARTEMENT DU NORD	Directeur régional

Arrêté le 15/04/2025  
Le président du tribunal